

**Décision du Président**  
**Marché à procédure adaptée relatif aux prestations**  
**d'accompagnement à la mise en œuvre du Plan Territorial Egalité**  
**Femmes-Hommes - EPT 2307**  
**Titulaire : Société CEPEP**

2023 - D - n° 95

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

**CONSIDERANT** les termes du marché à procédure adaptée concernant les prestations d'accompagnement à la mise en œuvre du Plan Territorial Egalité Femmes-Hommes à passer avec la société CEPEP sise 4B rue d'Oran à PARIS (75018),

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>**: De signer le marché à procédure adaptée sans minimum et avec un montant maximum annuel de 50.000 € HT relatif aux prestations d'accompagnement à la mise en œuvre du Plan Territorial Egalité Femmes-Hommes.

**Article 2** : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 2 fois, la reconduction étant tacite.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 29/06/2023



Le Président,

*O. Capitano*  
**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le 29/06/2023  
Est exécutoire à la date du  
En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le